

TARIFS ANNUELS COTISATIONS - RESTAURATION - RESIDENCE

CONTRIBUTION & COTISATIONS

- Contribution des familles

6 catégories (A, B, C, D, E, F) déterminés en fonction des revenus annuels des responsables légaux.

Catégorie	Revenu fiscal de référence	Contribution annuelle
A	De 0 à 25 000 €	1 871 €
B	De 25 001 à 37 000 €	2 198 €
C	De 37 001 à 51 000 €	2 482 €
D	De 51 001 à 70 000 €	2 611€
E	De 70 001 à 90 000 €	2 830 €
F	Supérieur à 90 001€	3 080 €

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

⇒ Remise accordée : 2 enfants : **10 %** 3 enfants : **20 %** 4 enfants et plus : **30 %**

- Cotisation APEL

21 € par an et par payeur (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

- Cotisation La Salle

11,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

REPAS AU SELF LE MIDI

Obligation de réservation via Ecole Directe et paiement distinct par CB via Ecole Directe. Prix du repas : 5.70 €



HEBERGEMENT – RESIDENCE ETUDIANTE

1. Location annuelle

1 place en chambre individuelle	4 000 €
1 place en chambre double	2 250 €

- Tarifs du 01.09.2026 au 30.06.2027.
- La chambre ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).
- Charge à l'étudiant de souscrire à une assurance Responsabilité Civile personnelle.

2. Restauration : Tarifs pour 4 repas du soir + 4 petits-déjeuners, calculés en fonction des semaines de cours annuelles, stages, examens...)

BIOALC1	751 €
BIOALC2	640 €
BIOMED1	751 €
BIOMED2	640 €

Lors des périodes de stage et à la fin des cours aux alentours de mi-mai, la restauration du soir et le petit déjeuner n'étant plus compris dans les tarifs de l'année, les étudiants pourront s'organiser à la résidence.

REGLEMENT

Choix du mode de paiement et du nombre d'échéances de paiement via réinscription Ecole Directe ou fiche comptable :

- par CB – prélèvement – chèque – virement
- le 10 du mois à partir d'octobre en 9 ou 10 fois
- le 10 du mois à partir de novembre en 1 ou 3 fois.

Les chèques d'acompte et CB encaissés en avril ou juillet viennent en déduction du montant total à payer.

Demande de Bourse au CROUS

Les demandes de bourses étudiantes se font sur le site du CROUS. Vous êtes invité(e) à vous rendre sur le site (Guide social de l'étudiant) pour ceux ou celles qui ne l'ont pas encore fait.

Vous pourrez présenter votre notification de bourse (que vous recevrez de la part du CROUS) au secrétariat des élèves à la rentrée pour que nous puissions valider votre demande sur leur site.